RÉPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Égalité – Fraternité



Département du VAR Arrondissement de BRIGNOLES

COMMUNE DE BRAS

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2025

--

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois Septembre à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Franck PERO, Maire, et sur convocation du 18 Septembre 2025 affichée le jour même.

Sont présents :

Franck PERO, Maire, Anne COUPLEZ, 1er adjoint, Nicolas ROBIN, 2ème adjoint, Séverine VINCENDEAU, 3ème adjoint, Jérémy MESSAOUDI, 4ème adjoint, Isabelle AMARIGLIO, 5ème adjoint, Pierre ARMAND 6ème adjoint, Joseph MASSARD, Mylène BEYAERT, Martine BOLIN-SIMIAN, Ingrid DUPUIS, Frédéric GUARCH-FERRER et Xavier SIBILLE.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

Absent(s) avec pouvoir:

Jean-Pierre LONCQ, a donné procuration à Mylène BEYAERT, Sylvie BERNARD-MUZE, a donné procuration à Martine BOLIN-SIMIAN, Sandrine VENTRE, a donné procuration à Franck PERO.

Absent(s):

Daniel RATAJCZAK, Béranger MARTIN, Camille FLEURY, Christian ROERO, Cynthia RENAUDIER-HOLOTA, Patrick BERNARD et Patrick GAZAN.

Madame Séverine VINCENDEAU est Secrétaire de Séance.

Ordre du jour de la séance :

LE POINT « CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL » EST RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR ET SERA REPORTÉ À UNE PROCHAINE SÉANCE.

<u>2025-068-00 Procès-verbal de la précédente séance</u> : Approuvé à l'unanimité APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JUIN 2025.

<u>Délibération n° 2025-069-01</u>: Le Conseil Municipal prend acte de ces communications COMMUNICATION DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

<u>Délibération n° 2025-070-02</u>:

CONTRAT DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE EN MATIÈRE D'EAU POTABLE TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU DE LA RD28

<u>Délibération n° 2025-071-03</u>:

ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'AMÉNAGEMENT DESTINÉE
À ASSURER LA PÉRENNITÉ DE LA POSTE DFCI « 010 – CHÂTEAU RENARD »

<u>Délibération n° 2025-072-04</u> :

CONVENTION 2026-2028 RÉGISSANT LA FONCTION D'INSPECTION
EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL CONFIÉE AU CDG 83

<u>Délibération n° 2025-073-05</u>:

Adoptée à l'unanimité
DÉTERMINATION DES PRIX DE VENTE DES REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE

<u>Délibération n° 2025-074-06</u>:

DÉTERMINATION DES TARIFS ET ADOPTION D'UN NOUVEAU
RÈGLEMENT INTÉRIEUR RELATIF AUX ACCUEILS DE LOISIRS

<u>Délibération n° 2025-075-07</u>:

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA MÉDIATHÈQUE

ET L'ÉCOLE PUBLIQUE DE BRAS – 2025/2026

Adoptée à l'unanimité

<u>Délibération n° 2025-076-08</u>:

GR DE PAYS – CONVENTION D'AUTORISATION DE PASSAGE,
BALISAGE, AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN

Adoptée à l'unanimité

<u>Délibération n° 2025-077-09</u>: Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 – SYNDICAT MIXTE DE L'ARGENS

<u>Délibération n° 2025-078-10</u>:

REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGÉS PAR UN ÉLU LOCAL

Adoptée à l'unanimité

<u>Délibération n° 2025-079-11</u>:

Adoptée à l'unanimité

VOTE DE SUBVENTION À DES ASSOCIATIONS

QUESTIONS DIVERSES :

Questions diverses:

Louage meublé de l'ancien cabinet médical Avis favorable à l'unanimité

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales : La présente liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal a été affichée à la Mairie le 24 Septembre 2025 (tableau d'affichage extérieur) et mise en ligne sur le site internet de la Commune.